

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2020

Présents : Mesdames Véronique BROUTIN, Isabelle CAZALON, Catherine DRUILHET-DALLOZ, Muriel GERARD, Mayalen IRIART-PETERSON, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Danièle METAIS, Sandrine PONTURLAS, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Bernard CAZAUX, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Pascal DUCOUR, Bertrand MARQUE, Jean Charles ROUMY, Patrick VIGNES.

Secrétaire de Séance : Geneviève QUERTAIMONT

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Election du Maire

Point 2 : Election des Adjoints

La séance est ouverte à 19 heures

Point 1

- Election du Maire

Le plus âgé des Membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée, et a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil Municipal, a dénombré dix-neuf conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2127-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité les Membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret, et à la majorité absolue parmi les Membres du Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil Municipal ont désigné 2 assesseurs, à savoir Madame Véronique BROUTIN et Monsieur Ludovic CAPDEVIELLE.

Chaque Conseiller Municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet, l'enveloppe contenant le bulletin de vote.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	19
Majorité absolue.....	10

A obtenu : M. Patrick VIGNESdix-neuf (19) suffrages.

Monsieur Patrick VIGNES a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Point 2

- Election des Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Monsieur le Maire a indiqué, qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints au Maire au maximum. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 5 le nombre des adjoints au Maire de la Commune

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée, à savoir :

- 1^{er} Adjoint : M. Jean-Charles ROUMY – Finances & Personnel
- 2^{ème} Adjoint : M. Bernard CAZAUX – Urbanisme & Environnement
- 3^{ème} Adjoint : Geneviève QUERTAIMONT – Affaires Sociales & Ecoles
- 4^{ème} Adjoint : Francis BRIULET - Travaux
- 5^{ème} Adjoint : Mme Sandra LOUSTAUDAUDINE– Communication & Associations

Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	19
Majorité absolue.....	10

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-Charles ROUMY ont été proclamés, et immédiatement installés, dans l'ordre de cette liste.

CLOTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire adresse, une nouvelle fois, ses remerciements aux électeurs qui lui ont renouvelé toute leur confiance, et exprime la sienne dans cette équipe dans laquelle il ne doute pas de pouvoir puiser les compétences et l'énergie nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des actions à mener pour l'avenir.

S'adressant plus particulièrement aux nouveaux Conseillers Municipaux, il leur adresse tous ses vœux de réussite dans cette nouvelle expérience, dont il souhaite, qu'elle sera pour eux des plus enrichissantes.

Monsieur le Maire, en informant l'Assemblée du message qu'il a adressé aux anciens Conseillers Municipaux de la précédente mandature, dit tout son regret de ne pas avoir pu les associer plus étroitement à cette séance d'installation en raison des consignes sanitaires à respecter.

Monsieur le Maire revient sommairement sur le programme et les principaux axes du projet de la mandature 2020-2026 tout en soulignant qu'il ne s'agit pas de se remettre au travail puisque chacun ne s'est jamais arrêté.

Monsieur le Maire, avant de conclure, fixe la date du prochain Bureau Municipal, auquel sont toujours conviés l'ensemble des Conseillers Municipaux disponibles, et dont l'ordre du jour portera d'une part sur la présentation de la nouvelle organisation, au sein de laquelle, Anaïs AGUER assurera la responsabilité des Services, d'autre part, la préparation du prochain Conseil Municipal avec l'installation des Commissions, et enfin, la désignation des représentants au sein d'autres instances.

En conclusion, Monsieur le Maire tient à faire partager son sentiment selon lequel, en cette période marquée par le COVID-19, il est encore plus nécessaire, d'une part, de rassembler et cultiver le bien vivre ensemble afin de favoriser l'exercice de toutes les solidarités, et d'autre part, de renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Commune, de telle sorte, que cette dernière contribue au maximum de ses moyens, au soutien de l'activité économique avec une attention particulière pour l'ensemble des acteurs locaux présents sur le territoire.

Monsieur le Maire conclut en renouvelant toute sa confiance dans l'équipe municipale pour se tourner, dans la concertation et la transparence, vers l'avenir avec dynamisme, réactivité et modernité.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 h 40.

- oOo -